



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 30 juin 2010

Communiqué de presse

La FFMKR demande l'arbitrage du Président de la République

La FFMKR a été reçue hier à l'Élysée afin d'évoquer notamment ses propositions quant à l'optimisation des soins en centres de réadaptation fonctionnelle (CRF) et en centres de soins de suite et de rééducation (SSR) conformément à la convention signée avec l'UNCAM en 2007 et aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) de 2006.

Ce dossier est porté depuis longtemps par la FFMKR pour la simple et bonne raison qu'il découle du bon sens. Optimiser les admissions en CRF et SSR c'est 250 millions d'euros d'économies (source : l'UNCAM). Pourquoi payer 250 € une rééducation après une prothèse totale de hanche en centres alors que cette même rééducation ne coûte que 55 € en libéral ?

La FFMKR a agi à de très nombreuses reprises auprès des décideurs politiques et, malgré une proposition soutenue par un grand nombre de parlementaires, soucieux des dépenses de l'assurance maladie, madame Roselyne BACHELOT s'est systématiquement opposée à cette mesure tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

La FFMKR ne comprend ni l'opposition de la ministre de la santé, ni l'immobilisme de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) sur une mesure d'économies aussi simple. Cette mesure pourrait servir à revaloriser les actes de masso-kinésithérapie sans aggraver les dépenses de l'assurance maladie.

Demain le conseil de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) examinera le rapport qui « *recense de nouvelles pistes pour contenir la progression des dépenses l'an prochain* ». Il devra inéluctablement aborder cette piste mais aussi l'application des référentiels en CRF et SSR.

Alors que les ressources financières sont rares, alors que le chef de l'Etat a déclaré que « *toutes les mesures d'économies nécessaires seraient désormais prises pour respecter l'ONDAM* », la FFMKR ne comprendrait pas que ces pistes ne soient pas étudiées.

A ce jour, devant la sourde oreille du ministère de la santé et l'attentisme de l'UNCAM, la FFMKR a demandé l'arbitrage de l'Élysée.

Au lieu de s'attaquer systématiquement aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux, il est grand temps pour les décideurs politiques de conduire un réel changement. L'Élysée sensible à l'argumentation fédérale devrait agir en conséquence. La FFMKR restera particulièrement vigilante sur l'action entreprise et espère que ses propositions trouveront un aboutissement concret dans un avenir très proche.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Cyrille PERNOT
Responsable de la communication
et des relations institutionnelles
06.29.69.28.13

